

Induire la lactation (pour les parents)



Source : <https://www.claude-didierjean-iouveau.fr/2021/02/17/allaiter-son-bebe-adopte-mode-demploi/>

Définition

La lactation « induite » ou « provoquée » consiste à stimuler la production de lait maternel chez une femme n'ayant pas eu de grossesse (Terrieres, 2018). Elle concerne, les mères souhaitant : adopter, faire appel à une mère porteuse et/ou allaiter l'enfant porté par leur conjointe (International BreastFeeding Centre Inducing lactation, breastfeeding a baby when not having been pregnant, s. d.).

La lactation induite ne doit pas être confondue avec la relactation qui comprend la reprise d'un allaitement après un sevrage.

Les professionnels de la santé ne vont pas nécessairement vous parler de ce choix d'alimentation du bébé, si vous y pensez, abordez-vous même le sujet avec eux.

Comment faire ?

Ce procédé de lactation induite doit être discuté et préparé avec une consultante en lactation qui travaillera en collaboration avec un gynécologue.

Selon les protocoles existants, il faut compter entre 2 et 5 mois de préparation médicamenteuse avant de pouvoir démarrer l'allaitement. Celle-ci sera accompagnée d'une stimulation mécanique du sein à l'aide d'un tire lait électrique. La consultante en lactation vous soutiendra tout au long de ce processus. Parfois cela nécessitera aussi un soutien psychologique. Il risque d'y avoir des moments de découragement c'est pourquoi il est important de s'entourer.

Ce choix est un premier geste d'amour envers l'enfant qui va entrer dans la nouvelle famille.

